

**SESSION
ORDINAIRE
Ajournement
24 janvier
2011**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC DU DIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE ONZE AJOURNÉE AU VINGT QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE ONZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE SUPPLÉANT. LA SESSION DÉBUTE À DIX-SEPT HEURES.

SONT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire suppléant
M. Donald Robinson, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller
Mme Sylvie D'Amours, conseillère

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Alain Guindon, maire, monsieur Joël Brassard, conseiller et madame Marie-Eve Surprenant, conseillère avaient motivé leur absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Guylaine Comtois, directrice générale

❖ OUVERTURE DE LA SESSION

**Résolution numéro 027-01-2011
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de l'ajournement du 24 janvier 2011 tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

2. ADMINISTRATION

2.1 Appui financier au projet de l'OMH – Volet II *Reporté*

2.2 Achat d'une machine à café pour la municipalité *Reporté*

3. TRANSPORTS

3.1 Acceptation provisoire des infrastructures municipales de la Place du Marché.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

❖ TRANSPORTS

Résolution numéro 028-01-2011

**ACCEPTATION PROVISOIRE DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES DE LA PLACE DU MARCHÉ**

- CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction des infrastructures municipales sont terminés sur la place du marché ;
- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'un projet intégré dont les infrastructures, les rues, les sentiers, les stationnements, l'éclairage et les bandes tampons aménagées resteront la propriété du promoteur au terme de l'acceptation provisoire ;
- CONSIDÉRANT QU'** aux termes de l'acceptation provisoire, la municipalité accepte toute la gestion de l'opération du réseau d'aqueduc et d'éclairage sans frais pour le promoteur et/ou le syndicat des copropriétaires tels que plus amplement définit dans le protocole d'entente signé le 17 septembre 2010 ;
- CONSIDÉRANT** le certificat de conformité émis par le Groupe Conseil BSA, responsable de la surveillance des travaux, signé par monsieur Nicolas Samson, ingénieur et daté du 6 décembre 2010;
- CONSIDÉRANT** les résultats conformes des tests d'étanchéité sur les conduites d'égouts exécutés par Colmatec inc ;
- CONSIDÉRANT** les résultats conformes des tests d'étanchéité sur les regards d'égouts exécutés par Colmatec inc ;
- CONSIDÉRANT** les résultats conformes des tests d'étanchéité sur les conduites d'aqueduc exécutés par Colmatec inc ;
- CONSIDÉRANT** les résultats conformes des travaux de compaction de la sous-fondation (sable), de la fondation inférieure (MG-56), de la fondation supérieure (MG-20) et l'enrobage des conduites exécutés par Qualilab Inc. entre le 30 septembre au 9 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT

une visite finale le 6 décembre 2010 du projet par les représentants de la municipalité, de l'entrepreneur et du bureau d'ingénieur conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu de procéder à l'acceptation provisoire des infrastructures municipales de la rue Place du Marché par le groupe l'Héritage.

• **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

Résolution numéro 029-01-2011

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

Et unanimement résolu de levée la présente session à 17H45.

**M. BENOIT PROULX
MAIRE SUPPLÉANT**

**MME GUYLAINE COMTOIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE**